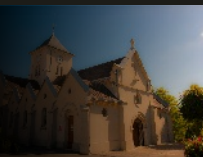


Conseil
Municipal
Mars
2016



MERY S/S MARNE

M A I R I E

**REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MERY SUR MARNE
COMPTE-RENDU N° 02/16 DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 25 MARS 2016**

Sous la présidence de Mr Jean-Pierre CLEMENT, Maire, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le vendredi 25 Mars 2016 à 20 heures 30.

Conseillers présents : Mmes MAFFLARD Michelle et BOURREAU Isabel, Adjointes, Mmes CADET Danielle, GAUDEFROY Laure, LAURENT Sandrine, NAUDE Delphine, Mrs CRESSON Réjean, DROLLER Yves, LIENART Pierre et PILLON Jean-François.

Absents excusés : Mme AMBROZY Brigitte représentée par Mme BOURREAU Isabel, Mme SILVERIO Christine représentée par Mr DROLLER Yves, Mr CANIPELLE Williams représenté par Mme MAFFLARD Michelle M CATINAT Franck représenté par Mr PILLON Jean-François.

Secrétaire de séance : Mr Jean-François PILLON

Approbation du compte-rendu du Mardi 26 janvier 2016.

Monsieur CLEMENT demande au conseil d'ajouter 1 sujet à l'ordre du jour :

Courrier du Syndicat Mixte Marne-Ourcq : projet de mutualisation de surfaces urbanisables.

Le conseil accepte.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2015

Délibération 02/16 :

Hors de la présence du Maire, sous la présidence de Mme Michelle MAFFLARD, adjointe, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve et vote le compte administratif 2015 de la commune, faisant ressortir un excédent qui se présente ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Exercice	Résultat reporté	CLOTURE
Dépenses	343 225,14 €		
Recettes	409 217,19 €		
Total	65 992,05 €	319 771,12 €	385 763,17 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Exercice	Résultat reporté	CLOTURE
Dépenses	147 312,15 €		
Recettes	223 347,11 €		
Total	76 034,96 €	17 814,75 €	93 849,71 €

Soit un excédent en résultat de clôture de **479 612,88 €**

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU RECEVEUR

Délibération 03/16 :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, considérant que le compte de gestion est exact, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

Délibération 04/16 :

Résultat de fonctionnement N – 1

Résultat de l'exercice	65 992,05 €
Résultat antérieur reporté	319 771,12 €
Résultat à affecter	385 763,17 €

Solde d'exécution d'Investissement N – 1

D 001 (Besoin de financement)	0,00 €
R 001 (Excédent de financement)	93 849,71 €

AFFECTATION

1) Affectation en réserves R 1068 en Investissement	150 000,00 €
2) Reports en fonctionnement R 002	235 763,17 €

VOTE DES 3 TAXES

Délibération 05/16 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 Voix Pour et 1 Voix Contre (Mr CRESSON) décide d'augmenter les impôts locaux pour 2016 de 1%, les taux d'imposition seront donc de :

Taxe d'Habitation	14,00 %	au lieu de 13,86 %
Taxe Foncière (bâti)	15,34 %	au lieu de 15,19 %
Taxe Foncière (non bâti)	38,55 %	au lieu de 38,17 %

VOTE DU BUDGET UNIQUE 2016

Délibération 06/16 :

Le Conseil Municipal prend connaissance des propositions de son Président et examine, par chapitre et par article, les prévisions de dépenses et de recettes pour l'année 2016.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve et vote à l'unanimité le Budget Unique qui s'équilibre ainsi :

Section de Fonctionnement - Dépenses et Recettes	:	586 203,17 €
Section d'Investissement - Dépenses et Recettes	:	473 087,88 €

VOTE DES SUBVENTIONS :

Après délibération du Conseil, il est voté les subventions suivantes :

A.N.A.C.R :	50 €
Coopérative scolaire :	1 000 €

DELIBERATIONS :**Avenant Travaux Salle Polyvalente + Classe**

Délibération 07/16 :

Le Maire donne lecture du rapport de présentation de Mr MIKAELIAN, architecte. Le présent avenant ne concerne que les lots 1, 2 et 5 pour régularisation de prestations complémentaires ou rectificatives.

Lot 1 : Régularisation du montant du marché des travaux pour déduction des frais de consommations énergétiques de la base de vie pendant la durée des travaux (charges imputées au compte prorata des entreprises), soit 820,83 €H.T

Lot 2 : Régularisation du montant du marché des travaux suite à la décision de ne pas remplacer la béquille de la porte d'accès à la classe 2 par une barre anti-panique, soit une diminution de 665 €H.T

Lot 5 : Régularisation du montant du marché des travaux pour travaux complémentaires définis sur le rapport de vérification des installations électriques du bureau de contrôle VERITAS

(locaux scolaires) arrêt d'urgence généralisé : 581,14 €H.T

(salle municipale) ajout de blocs d'ambiance réglementaire : 325,20 €H.T

Il en résulte une moins-value tous corps d'état de **579,49 €H.T**, ramenant le montant global de l'opération de 189 956,06 €H.T à 189 376,57 €H.T.

Variations de montants des marchés respectifs :

Lot 1 Gros Oeuvre – maçonnerie, plâtre, carrelage

Ent SELLIER Montant H.T de 97 591,09 € à 96 770,26 €

Lot 2 Menuiseries Extérieures

Ent DAVESNE Montant H.T de 25 236,00 € à 24 571,00 €

Lot 5 Electricité – chauffage rayonnant

Ent STELEC Montant H.T 28 275,66 € à 29 182,00 €

TOTAL

189 376,57 €

Le Maire propose d'adopter l'avenant correspondant aux éléments ci-dessus, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

CIMETIERE

Délibération 08/16 :

Le Maire rappelle le règlement actuel du cimetière ainsi que le type de concessions accordées : concessions trentenaire au prix de 120 € et perpétuelle au prix de 315 €

Vu la difficulté de retrouver les descendants des concessions perpétuelles en état d'abandon, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide d'abandonner les concessions perpétuelles et de modifier les durées ainsi que les tarifs.

Concession de 30 ans : 120 €

Concession de 60 ans : 330 €

Il est également décidé de créer des cavurnes (emplacement de 1 m sur 1 m) afin de placer une ou plusieurs urnes dans un réceptacle dans le sol :

Concession de 15 ans : 90 €

Concession de 30 ans : 120 €

Une concession peut être prorogée pour une nouvelle période de trente ou soixante ans (15 ou 30 ans pour les cavurnes).

Le règlement sera modifié en tenant compte des nouvelles prescriptions votées par le conseil municipal.

L'aménagement du jardin du souvenir est terminé et peut dès à présent accueillir les cendres de nos défunts.

GARDERIE PERISCOLAIRE

Délibération 09/16 :

Le Maire donne lecture de la pétition de parents concernant la fermeture de la garderie de Mérypoppin'S et le projet d'ouverture de la garderie communale à la rentrée de septembre 2016.

Monsieur le Maire rappelle que c'est le local de la maison des Associations qui est fermé à l'activité de garderie périscolaire.

Après avoir entendu les représentants de l'association présents, le Maire soumet au conseil municipal 3 propositions :

– 1° Ne pas créer de garderie et reprendre les N.A.P

– 2° Créer une garderie et laisser continuer Mérypoppin'S jusqu'au départ à la retraite (2018) de Mme LAURENCE ;

– 3° Créer une garderie communale et offrir à Mme LAURENCE la possibilité de postuler pour un emploi à temps partiel au sein de celle-ci jusqu'au 1er juillet 2018 (année de sa retraite).

La proposition n°3 est retenue par 10 Voix pour, 3 Voix pour la proposition n° 2 (Mmes BOURREAU et AMBROZY, Mr LIENART) , 1 Abstention (Mme CADET). Mr CLEMENT ne prenant pas part au vote.

La garderie sera encadrée par Melle Mandy CONSEIL, titulaire du Bafa et Mme Séverine DORE. Mme LAURENCE viendrait compléter l'équipe.

La tarification sera calculée par ½ heure de présence à hauteur de 1,5 € par demi-heure ou par heure complète à hauteur de 2,5 €

A partir du 2ème enfant la ½ heure sera facturée 1 € et l'heure 2 €

A partir de 4 H de garde : forfait 8 €/ Jour / enfant et 6 €/ Jour à partir du 2ème enfant
 Chaque demi-heure entamée est due à compter de 6 H 30 le matin.
 Après avoir délibéré, les tarifs et le règlement sont adoptés à l'unanimité.

Le règlement et les fiches d'inscriptions seront disponibles en mairie à compter du 2 mai 2016.

CONVENTION GRDF

Délibération 10/16 :

La convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition au profit de GRDF d'emplacements pour recevoir les équipements de comptage automatisé permettant le relevé à distance des consommations de gaz.

Le site faisant l'objet de cette convention est l'église de Méry pour l'installation d'une antenne d'une hauteur inférieure à 1 m et de 5 m de diamètre dans le clocher et d'un concentrateur dans le garage attenant à l'église. GRDF versera une redevance de 50 €

Le conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur avec GRDF sous réserve que soit stipulé : antenne installée à l'intérieur du clocher ».

Le niveau d'ondes radio émises est de l'ordre de 500 mW pour les concentrateurs et de 50 à 100 mW pour les émetteurs placés sur les compteurs situés à 80 % au dehors des habitations.

MUTUALISATION DANS LE CADRE DU PROJET SCOT DES POTENTIELS FONCIERS

Délibération 11/16 :

Le Maire donne lecture du courrier du 2 février 2016 du syndicat mixte Marne-Ourcq (SCOT) demandant à la commune de Méry sur Marne de reverser » vers les Effeneaux une surface de 0,2 hectares.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis défavorable à la mutualisation du potentiel effectif indiqué au tableau n°3 « potentiel d'urbanisation inscrit dans le SDRIF 2013 pouvant être mutualisé ».

AFFAIRES DIVERSES

Nouvelle tarification transports scolaires :

Le Maire fait part de la nouvelle tarification des transports scolaires du Département. La participation restant à la charge des familles sera de :

Circuits Spéciaux Scolaires :

Primaires et Collégiens : 100 €(au lieu de 12 €)
 Lycéens : 150 €(au lieu de 12 €)

Imagin'R :

Primaires : 341 €(au lieu de 191 €)
 Collégiens : 174 €(au lieu de 191 €)
 Lycéens : 174 €(au lieu de 341 €)

Brocante : Le Maire signale que Méry Animation organise une brocante le 5 juin au parc des Glycines. Le président de cette association demande l'aide de personnes de bonne volonté pour ce jour.

P.L.U

La première réunion du P.L.U avec les personnes publiques associées a eu lieu jeudi 24 mars sur le projet du P.A.D.D (Plan d'Aménagement et de Développement Durables) et du zonage.

E.D.F (Compteur LINKY

E.R.D.F remplacera les compteurs d'électricité par le nouveau compteur communicant LINKY.

Chaque foyer pourra visualiser de façon simple et pratique sa consommation d'énergie et ainsi mieux la comprendre pour mieux la maîtriser.

Commune nouvelle

La création d'une commune nouvelle (Méry – Nanteuil -Saâcy) n'est plus à l'ordre du jour. Ce projet a été abandonné par les 3 communes. L'échéance du 30 juin pour délibérer ne permet pas de préparer sereinement cette création.

Travaux de voirie

La réception des travaux du haut de la Grande Rue a eu lieu le 7 mars.

Le Maire fait part du devis pour la réfection de la Grande Rue depuis la rue de l'Ecole jusqu'à la rue du Bac, le montant des travaux est estimé à 35 484 €H.T. Un devis a été demandé pour la remise en état du Chemin des Sables, celui-ci s'élève à 10 822 €H.T. Une subvention sera demandée au conseil départemental à travers le Fonds d'Equipement Rural (F.E.R).

Une proposition d'aménagement de la RD 402 a été réalisée par la Communauté de Communes, celle-ci sera étudiée par la commission des travaux.

Salle polyvalente : il est envisagé de clôturer les abords de la salle et d'ajouter un éclairage.

Mr CLEMENT fait part que le 17 mars, l'invitation de Mr Ugo PEZZETTA, conseiller départemental, en présence des responsables de la voirie du département a permis d'attirer leur attention sur l'état particulièrement dégradé de la RD 80 E (Rte de Courcelles et rte de Sainte-Aulde) et de leur faire part du mécontentement des riverains.

Diagnostics accessibilité

Suite au diagnostic réalisé par Accèsmetrie sur l'accessibilité, une réunion de concertation s'est tenue le 23 mars à la Communauté de Communes du Pays Fertois pour établir le calendrier des travaux à entreprendre ;

Centre de Loisirs

Mme MAFFLARD donne compte-rendu de la réunion avec l'A.S.L.P.T et la commune de Sâacy sur Marne. La convention a été reconduite pour les vacances d'été. Les tarifs seront donc :

30 €/ semaine vacances d'été

41 €/ semaine pour les autres vacances scolaires

La participation pour 2015 de Méry sur Marne pour ce centre de loisirs a été de 737 €

Conseil d'école : photocopieur

Le conseil accepte le changement du photocopieur de l'école. Des devis seront demandés pour un achat ou une location.

Le Maire rappelle que l'école sera équipé de tableaux numériques et d'une classe mobile pour la rentrée 2016 et fait part de l'accord d'une subvention au titre de la réserve parlementaire.

Fête de la Moto fertoise au profit des accidentés de la route : Le Maire signale que le samedi 11 juin entre 10 Heures et 12 Heures environ 200 motos emprunteront à vitesse modérée la route Jean de la Fontaine et les routes de Courcelles et de Sainte-Aulde.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 20.

La secrétaire de séance
J-F PILLON